

Votre relevé d'assurance entreprise auto



Renouvellement

Période d'assurance du 03 déc. 2020 au 03 déc. 2021	Plan de paiement Prélèvements bancaires
--	--

Conservez cet avis pour vos dossiers.
Aucune réponse n'est requise.

CLUB LION ST-AGAPIT
1159, PRINCIPALE
SAINT-AGAPIT, QC G0S 1Z0

Merci de faire confiance à Intact pour vos besoins en matière d'assurance

✓ Voici le renouvellement de votre police d'assurance ainsi que votre calendrier de paiements.

Détail de votre compte

Date de prise d'effet	Description	Montant
03 déc. 2020	Renouvellement	390,00 \$
	Frais d'intérêts	6,83
	Taxe sur prime d'assurance automobile	35,10
	Nouveau solde	431,93 \$

Des frais d'intérêts de 1,75% de la prime sont répartis également sur vos prélèvements pour la durée complète de votre police.

intact.ca

Numéro de police
A93-9527

Courtier
3316

Date du relevé
05 oct. 2020

Questions ?
Communiquez avec votre courtier :
581 742 2700

ASSURANCES ASV INC.
1505, CHEMIN STE-FOY
BUREAU 300
QUEBEC QC G1S 2P1

Une situation d'urgence ?

Composez le 1 866 464 2424

SERVICE
24/7
RECLAMATIONS

On prend soin de vous.
EN 30 MINUTES. GARANTI.

Voir verso pour d'autres détails des conditions →



Calendrier de paiements Police A93-9527

Date du paiement	Montant du prélèvement
03 déc. 2020	36,04 \$
03 jan. 2021	35,99
03 fév. 2021	35,99
03 mars 2021	35,99
03 avr. 2021	35,99
03 mai 2021	35,99
03 juin 2021	35,99
03 jul. 2021	35,99
03 août 2021	35,99
03 sep. 2021	35,99
03 oct. 2021	35,99
03 nov. 2021	35,99

Intact Compagnie d'assurance
2450, rue Girouard Ouest
St-Hyacinthe, QC
J2S 3B3

Intact Assurance prélèvera les paiements mensuels fixes à même le compte-chèques mentionné ci-après :

XXX1517

Tous les chiffres sauf les derniers sont cachés afin de protéger vos renseignements personnels.

En cas de numéro de compte erroné, avisez votre courtier.

Information sur les options de paiement

- Vos paiements de renouvellement seront perçus par prélèvements mensuels égaux.
- Vous recevrez un calendrier révisé pour tout changement de vos paiements.

Termes applicables sur les options de paiement

- Prélèvements mensuels à même votre compte de banque
- Voir la section « Frais d'intérêts et autres » ci-dessous.

Et si je change quelque chose?

Communiquez avec votre courtier au sujet de toute modification de :

- **Votre police**
Lorsque nous aurons effectué le changement, vous recevrez un nouveau relevé de compte indiquant la date et le montant des paiements.
- **Vos renseignements bancaires**
Nous avons besoin d'un préavis si vous changez d'institution financière ou si des renseignements sur votre compte sont modifiés.

Frais d'intérêts et autres

- Dans le cas où vous optez pour l'étalement de vos paiements sur la durée de votre police, des frais d'intérêts de 1,75% de la prime totale, correspondant à un taux annuel de 4,60%, pouvant varier selon la législation provinciale ou toute modification apportée à la police, par avenant ou autrement, sont répartis également entre vos paiements mensuels.
- Des frais de 40 \$ s'appliquent au paiement refusé par votre institution financière.
- Des frais de 40 \$ s'appliquent lors de la remise en vigueur d'une police résiliée pour non-paiement de la prime.

Catégorie DPA : Entreprise

Ce relevé d'assurance est envoyé au moins huit (8) jours avant le premier prélèvement.
Vous renoncez à un délai fixe pour l'envoi d'un préavis vous avisant de tout changement du montant de débit et/ou de la date de débit.

Cette autorisation demeure en vigueur, même lors de tout renouvellement de contrat d'assurance, jusqu'à ce que Intact Assurance ait reçu de votre part un préavis de sa modification d'au moins quinze (15) jours avant le prochain débit. Pour plus d'information sur votre droit, vous pouvez vous adresser à votre institution financière ou visiter www.cdnpay.ca.

Vous avez certains droits de recours si un débit n'est pas conforme aux présentes conditions comme le remboursement d'un débit. Pour plus d'information sur votre droit, vous pouvez vous adresser à votre institution financière ou visiter www.cdnpay.ca.

POLICE No **A93-9527A**

DURÉE DU CONTRAT

À 0h01 selon l'heure normale à l'adresse de l'assuré désigné.

jour	mois	an	jour	mois	an
03	12	2020	03	12	2021

SYNCHRO ENTREPRISES 357-3635

NOM ET ADRESSE DE L'ASSURÉ DÉSIGNÉ

CLUB LION ST-AGAPIT
 1159, PRINCIPALE
 SAINT-AGAPIT, QC G0S 1Z0

COURTIER No 3316 TÉL. (581) 742-2700

ASSURANCES ASV INC.
 1505, CHEMIN STE-FOY
 BUREAU 300
 QUÉBEC QC G1S 2P1

RENOUVELLEMENT

PRIME D'ASSURANCE (excluant la taxe de vente) 390 \$

PRIME D'ASSURANCE TAXABLE : +390 PRIME D'ASSURANCE NON-TAXABLE :
 DATE LIMITE POUR LE PAIEMENT DES PRIMES D'ASSURANCES 03 12 2020 +390 à 15.0 %

LES DÉCLARATIONS IMPORTANTES POUR L'ANALYSE DU RISQUE SONT DÉCRITES AU VERSO.

CARACTÉRISTIQUES DE VOTRE VÉHICULE

Véh.	an	Marque et nom ou n° de modèle	Numéro de série	Valeur	Cyl.	D	CLASSIFICATION			
							06	Terr.	Classe	P
0001	2013	SUZU LT-A500XP 4X4	5SAAM45P0D7103344	9 449	493		827	590		

GARANTIES DE CE VÉHICULE

	MONTANT D'ASSURANCE/ FRANCHISE	VÉHICULE 0001 PRIME D'ASSURANCE ANNUELLE	PRIME D'ASSURANCE 12 MOIS
CHAPITRE A - RESPONSABILITÉ CIVILE	2 000 000	222	222
CHAPITRE B - DOMMAGES AUX VÉHICULES ASSURÉS			
B2 - RISQUES DE COLLISION ET DE RENVERSEMENT	500	56	56
B3 - TOUTS LES RISQUES SAUF COLLISION OU RENVERSEMENT	250	112	112
F.A.Q. NO 34 - ASSURANCE DE PERSONNES	EXCLU		

PRIME D'ASSURANCE TOTALE POUR LA DURÉE DE CE CONTRAT : 390 \$

AVENANTS

VÉHICULE	AVENANTS
	T01 - DESCRIPTION DES USAGES SELON LES DÉCLARATIONS DE L'ASSURÉ DÉSIGNÉ
	T02 - USAGE AFFAIRE POUR LE CLUB LION : 1
0001	F.A.Q. 32 - VÉHICULES À BUT UNIQUEMENT RÉCRÉATIF
0001	C01 - SURPRIME POUR USAGE AFFAIRE

La tarification de votre véhicule est basée sur les déclarations suivantes :

Véhicule 0001

Conducteur principal : LAROCHE YVON

- Véhicule à usage récréatif.
- Au cours des 3 années qui précèdent l'émission du contrat ou de son dernier renouvellement, aucun conducteur n'a été coupable d'une quelconque infraction à toute loi régissant la circulation routière, et aucun conducteur n'a vu son permis de conduire révoqué, ou son droit d'en obtenir un suspendu.
- À l'émission du contrat d'assurance ou de son renouvellement, aucun conducteur n'a subi de sinistre (responsable ou non) au cours de la dernière année.
- Aucun conducteur ni assuré ne s'est vu refuser une assurance automobile au cours des 3 dernières années.

Avisez sans délai votre courtier si l'une ou l'autre de ces informations n'est plus vraie.

VOTRE CONTRAT D'ASSURANCE

Le présent contrat est régi par le Code civil du Québec, par le Code de procédure civile du Québec, par la Loi sur l'assurance automobile et ses règlements, ainsi que la Loi sur les véhicules hors route, le cas échéant, et a été approuvé par l'Autorité des marchés financiers.

Il est réputé comporter toutes les dispositions du formulaire de police d'assurance automobile du Québec (F.P.Q. N° 1 Formulaire des propriétaires), que l'Assureur doit remettre à l'assuré désigné, lors de l'émission d'une telle police en sa faveur, et que l'Autorité des marchés financiers tient également à la disposition des intéressés.

Moyennant la prime d'assurance, aux conditions de la police et sur la foi des déclarations consignées aux Conditions particulières, l'Assureur garantit les personnes assurées contre les risques expressément désignés comme couverts, jusqu'à concurrence des montants d'assurance arrêtés pour chacun.

Sont reproduits aux présentes les articles 1, 2, 3 et 4 des Conditions particulières de la police d'assurance automobile du Québec (F.P.Q. N° 1 Formulaire des propriétaires).

L'Autorité des marchés financiers a également autorisé l'usage du présent formulaire pour les renouvellements.

Conformément à l'article 177 de la Loi sur l'assurance automobile, les données et renseignements en regard des sinistres dans lesquels vous, et les conducteurs de votre automobile, êtes impliqués seront transmis par Intact Assurance et l'assureur de la tierce partie au Fichier central des sinistres automobiles de l'Autorité des marchés financiers et, le cas échéant, à d'autres assureurs automobiles. Vous, et ces conducteurs, avez les droits d'accès et de rectification prévus par la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

En vertu de l'article 179.2 de la Loi sur l'assurance automobile, nous vous informons qu'Intact Compagnie d'assurance a demandé et obtenu, pour déterminer la tarification qu'elle vous a appliquée, des renseignements concernant votre dossier de sinistre auprès du Fichier central des sinistres automobiles.

CONFIDENTIALITÉ ET ACCESSIBILITÉ À L'INFORMATION

Chez Intact Compagnie d'assurance, discrétion et confidentialité sont des valeurs importantes. Vous nous avez confié des renseignements qui nous permettront d'assurer adéquatement vos biens.

Conformément à la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé, vous nous autorisez à recueillir tout renseignement personnel vous concernant auprès d'organismes publics ou privés et à utiliser toutes ces informations à des fins pertinentes à votre dossier d'assurance. Ces informations nous aident à constituer un dossier pertinent qui favorise la justesse et l'équité de nos décisions et évaluations à votre égard. L'accès à votre dossier est strictement contrôlé et, en vertu de la loi, vous avez en tout temps le droit de prendre connaissance de votre dossier, et, s'il y a lieu, d'y faire apporter les correctifs qui s'imposent.

Si vous désirez prendre connaissance des renseignements consignés dans votre dossier, veuillez faire parvenir une demande écrite à cet effet à notre Service de renseignements, Intact Compagnie d'assurance, Division du Québec, 2450, rue Girouard Ouest, Saint-Hyacinthe QC J2S 3B3.

RÉSILIATION DU CONTRAT D ASSURANCE POLICE N° : A93-9527

En contrepartie de la ristourne indiquée ci-dessous dont l'assuré désigné accuse par les présentes réception, le présent contrat est résilié et remis à l'Assureur.

DATE DE LA RÉSILIATION			MÉTHODE DE RÉSILIATION		RAISON	RISTOURNE
Jour	Mois	An	Tarif courte durée	Prorata		
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

SIGNATURES

CRÉANCIER

ASSURÉ DÉSIGNÉ

Votre relevé d'assurance entreprise auto



Renouvellement

Période d'assurance du 03 déc. 2020 au 03 déc. 2021	Plan de paiement Prélèvements bancaires
--	--

Conservez cet avis pour vos dossiers.
Aucune réponse n'est requise.

CLUB LION ST-AGAPIT
1159, PRINCIPALE
SAINT-AGAPIT, QC G0S 1Z0

Merci de faire confiance à Intact pour vos besoins en matière d'assurance

✓ Voici le renouvellement de votre police d'assurance ainsi que votre calendrier de paiements.

Détail de votre compte

Date de prise d'effet	Description	Montant
03 déc. 2020	Renouvellement	390,00 \$
	Frais d'intérêts	6,83
	Taxe sur prime d'assurance automobile	35,10
	Nouveau solde	431,93 \$

Des frais d'intérêts de 1,75% de la prime sont répartis également sur vos prélèvements pour la durée complète de votre police.

intact.ca

Numéro de police A93-9527	Courtier 3316
-------------------------------------	-------------------------

Date du relevé
05 oct. 2020

Questions ?
Communiquez avec votre courtier
581 742 2700

ASSURANCES ASV INC.
1505, CHEMIN STE-FOY
BUREAU 300
QUEBEC QC G1S 2P1

Une situation d'urgence

Composez le 1 866 464 2424



On prend soin de vous.
EN 30 MINUTES. GARANTIE

Voir verso pour d'autres détails des conditions



Calendrier de paiements Police A93-9527

Date du paiement	Montant du prélèvement
03 déc. 2020	36,04 \$
03 jan. 2021	35,99
03 fév. 2021	35,99
03 mars 2021	35,99
03 avr. 2021	35,99
03 mai 2021	35,99
03 juin 2021	35,99
03 jul. 2021	35,99
03 août 2021	35,99
03 sep. 2021	35,99
03 oct. 2021	35,99
03 nov. 2021	35,99

Intact Compagnie d'assurance
2450, rue Girouard Ouest
St-Hyacinthe, QC
J2S 3B3

Intact Assurance prélèvera les paiements mensuels fixes à même le compte-chèques mentionné ci-après :

XXX1517

Tous les chiffres sauf les derniers sont cachés afin de protéger vos renseignements personnels.

En cas de numéro de compte erroné, avisez votre courtier.

Information sur les options de paiement

- Vos paiements de renouvellement seront perçus par prélèvements mensuels égaux.
- Vous recevrez un calendrier révisé pour tout changement de vos paiements.

Termes applicables sur les options de paiement

- Prélèvements mensuels à même votre compte de banque
- Voir la section « Frais d'intérêts et autres » ci-dessous.

Et si je change quelque chose?

Communiquez avec votre courtier au sujet de toute modification de :

- **Votre police**
Lorsque nous aurons effectué le changement, vous recevrez un nouveau relevé de compte indiquant la date et le montant des paiements.
- **Vos renseignements bancaires**
Nous avons besoin d'un préavis si vous changez d'institution financière ou si des renseignements sur votre compte sont modifiés.

Frais d'intérêts et autres

- Dans le cas où vous optez pour l'étalement de vos paiements sur la durée de votre police, des frais d'intérêts de 1,75% de la prime totale, correspondant à un taux annuel de 4,60%, pouvant varier selon la législation provinciale ou toute modification apportée à la police, par avenant ou autrement, sont répartis également entre vos paiements mensuels.
- Des frais de 40 \$ s'appliquent au paiement refusé par votre institution financière.
- Des frais de 40 \$ s'appliquent lors de la remise en vigueur d'une police résiliée pour non-paiement de la prime.

Catégorie DPA : Entreprise

Ce relevé d'assurance est envoyé au moins huit (8) jours avant le premier prélèvement.

Vous renoncez à un délai fixe pour l'envoi d'un préavis vous avisant de tout changement du montant de débit et/ou de la date de débit.

Cette autorisation demeure en vigueur, même lors de tout renouvellement de contrat d'assurance, jusqu'à ce que Intact Assurance ait reçu de votre part un préavis de sa modification d'au moins quinze (15) jours avant le prochain débit. Pour plus d'information sur votre droit, vous pouvez vous adresser à votre institution financière ou visiter www.cdnpay.ca.

Vous avez certains droits de recours si un débit n'est pas conforme aux présentes conditions comme le remboursement d'un débit. Pour plus d'information sur votre droit, vous pouvez vous adresser à votre institution financière ou visiter www.cdnpay.ca.

POLICE No **A93-9527A**

SYNCHRO ENTREPRISES 357-3635

DURÉE DU CONTRAT

À 0h01 selon l'heure normale à l'adresse de l'assuré désigné.

jour	mois	an	jour	mois	an
03	12	2020	03	12	2021

NOM ET ADRESSE DE L'ASSURÉ DÉSIGNÉ

CLUB LION ST-AGAPIT
 1159, PRINCIPALE
 SAINT-AGAPIT, QC G0S 1Z0

COURTIER No 3316 TÉL. (581) 742-2700

ASSURANCES ASV INC.
 1505, CHEMIN STE-FOY
 BUREAU 300
 QUÉBEC QC G1S 2P1

RENOUVELLEMENT

PRIME D'ASSURANCE (excluant la taxe de vente) 390 \$

DATE LIMITE POUR LE PAIEMENT DES PRIMES D'ASSURANCES 03 12 2020

LES DÉCLARATIONS IMPORTANTES POUR L'ANALYSE DU RISQUE SONT DÉCRITES AU VERSO.

CARACTÉRISTIQUES DE VOTRE VÉHICULE

Véh.	Marque et nom ou n° de modèle	an	Numéro de série
0001	SUZU LT-A500XP 4X4	2013	5SAAM45P0D7103344

GARANTIES DE CE VÉHICULE

	VÉHICULE 0001	
	MONTANT D'ASSURANCE	FRANCHISE
CHAPITRE A - RESPONSABILITÉ CIVILE	2 000 000	
CHAPITRE B - DOMMAGES AUX VÉHICULES ASSURÉS		
B2 - RISQUES DE COLLISION ET DE RENVERSEMENT		500
B3 - TOUS LES RISQUES SAUF COLLISION OU RENVERSEMENT		250
F.A.Q. NO 34 - ASSURANCE DE PERSONNES	EXCLU	

PRIME D'ASSURANCE TOTALE POUR LA DURÉE DE CE CONTRAT : 390 \$

**AVENANTS
VÉHICULE**

AVENANTS

	T01	- DESCRIPTION DES USAGES SELON LES DÉCLARATIONS DE L'ASSURÉ DÉSIGNÉ
	T02	- USAGE AFFAIRE POUR LE CLUB LION : 1
0001	F.A.Q. 32	- VÉHICULES À BUT UNIQUEMENT RÉCRÉATIF
0001	C01	- SURPRIME POUR USAGE AFFAIRE

Conducteur principal : LAROCHE YVON

- Véhicule à usage récréatif.
- Au cours des 3 années qui précèdent l'émission du contrat ou de son dernier renouvellement, aucun conducteur n'a été coupable d'une quelconque infraction à toute loi régissant la circulation routière, et aucun conducteur n'a vu son permis de conduire révoqué, ou son droit d'en obtenir un suspendu.
- À l'émission du contrat d'assurance ou de son renouvellement, aucun conducteur n'a subi de sinistre (responsable ou non) au cours de la dernière année.
- Aucun conducteur ni assuré ne s'est vu refuser une assurance automobile au cours des 3 dernières années.

Avisez sans délai votre courtier si l'une ou l'autre de ces informations n'est plus vraie.

VOTRE CONTRAT D'ASSURANCE

Le présent contrat est régi par le Code civil du Québec, par le Code de procédure civile du Québec, par la Loi sur l'assurance automobile et ses règlements, ainsi que la Loi sur les véhicules hors route, le cas échéant, et a été approuvé par l'Autorité des marchés financiers.

Il est réputé comporter toutes les dispositions du formulaire de police d'assurance automobile du Québec (F.P.Q. N° 1 Formulaire des propriétaires), que l'Assureur doit remettre à l'assuré désigné, lors de l'émission d'une telle police en sa faveur, et que l'Autorité des marchés financiers tient également à la disposition des intéressés.

Moyennant la prime d'assurance, aux conditions de la police et sur la foi des déclarations consignées aux Conditions particulières, l'Assureur garantit les personnes assurées contre les risques expressément désignés comme couverts, jusqu'à concurrence des montants d'assurance arrêtés pour chacun.

Sont reproduits aux présentes les articles 1, 2, 3 et 4 des Conditions particulières de la police d'assurance automobile du Québec (F.P.Q. N° 1 Formulaire des propriétaires).

L'Autorité des marchés financiers a également autorisé l'usage du présent formulaire pour les renouvellements.

Conformément à l'article 177 de la Loi sur l'assurance automobile, les données et renseignements en regard des sinistres dans lesquels vous, et les conducteurs de votre automobile, êtes impliqués seront transmis par Intact Assurance et l'assureur de la tierce partie au Fichier central des sinistres automobiles de l'Autorité des marchés financiers et, le cas échéant, à d'autres assureurs automobiles. Vous, et ces conducteurs, avez les droits d'accès et de rectification prévus par la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

En vertu de l'article 179.2 de la Loi sur l'assurance automobile, nous vous informons qu'Intact Compagnie d'assurance a demandé et obtenu, pour déterminer la tarification qu'elle vous a appliquée, des renseignements concernant votre dossier de sinistre auprès du Fichier central des sinistres automobiles.

CONFIDENTIALITÉ ET ACCESSIBILITÉ À L'INFORMATION

Chez Intact Compagnie d'assurance, discrétion et confidentialité sont des valeurs importantes. Vous nous avez confié des renseignements qui nous permettront d'assurer adéquatement vos biens.

Conformément à la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé, vous nous autorisez à recueillir tout renseignement personnel vous concernant auprès d'organismes publics ou privés et à utiliser toutes ces informations à des fins pertinentes à votre dossier d'assurance. Ces informations nous aident à constituer un dossier pertinent qui favorise la justesse et l'équité de nos décisions et évaluations à votre égard. L'accès à votre dossier est strictement contrôlé et, en vertu de la loi, vous avez en tout temps le droit de prendre connaissance de votre dossier, et, s'il y a lieu, d'y faire apporter les correctifs qui s'imposent.

Si vous désirez prendre connaissance des renseignements consignés dans votre dossier, veuillez faire parvenir une demande écrite à cet effet à notre Service de renseignements, Intact Compagnie d'assurance, Division du Québec, 2450, rue Girouard Ouest, Saint-Hyacinthe QC J2S 3B3.

RÉSILIATION DU CONTRAT D ASSURANCE POLICE N° : A93-9527

En contrepartie de la ristourne indiquée ci-dessous dont l'assuré désigné accuse par les présentes réception, le présent contrat est résilié et remis à l'Assureur.

DATE DE LA RÉSILIATION			MÉTHODE DE RÉSILIATION		RAISON	RISTOURNE
Jour	Mois	An	Tarif courte durée	Prorata		
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

SIGNATURES

CRÉANCIER

ASSURÉ DÉSIGNÉ